

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0144**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2013, un premier projet de résolution (CA13 26 0144) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

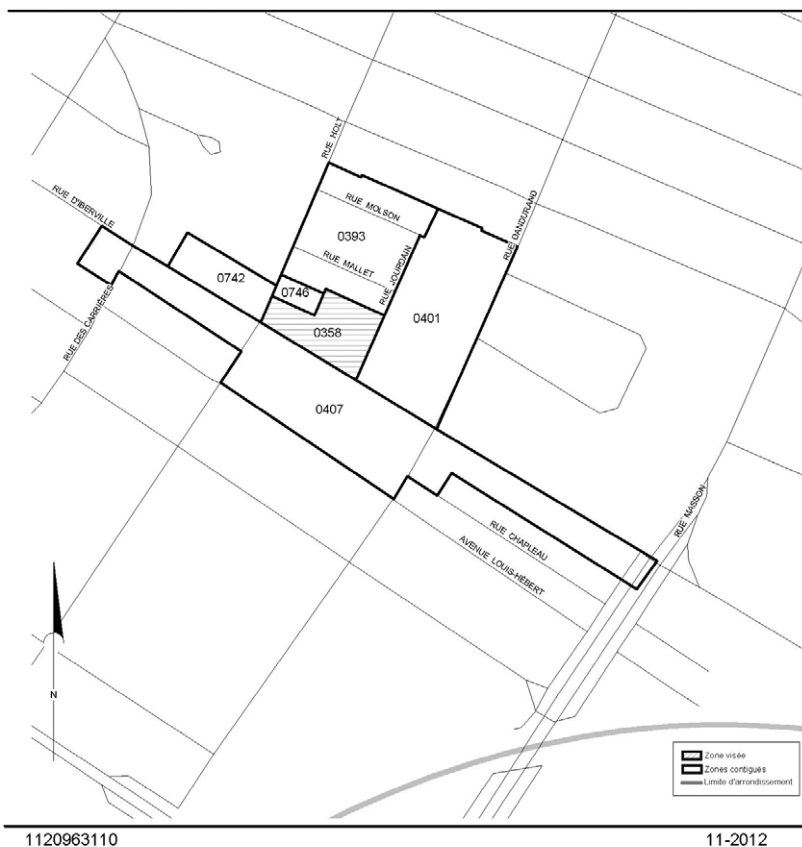
- L'agrandissement du bâtiment situé au 5685, rue D'Iberville, en dérogation aux articles 9, 49, 55, 71 et 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à la hauteur, au mode d'implantation, à l'alignement de construction, aux marges et aux constructions / occupations en cour avant, et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 3 juin 2013, 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0358, ci-après illustrée :



1120963110

11-2012

Le premier de résolution CA13 26 0144 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 21 mai 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., O.M.A.
Secrétaire d'arrondissement